



Chers parents,

Vous trouverez dans ce document toutes les informations relatives au paiement de la cotisation de votre enfant pour l'année 2019-2020

La cotisation s'élève à 50€. Ces 50€ comprennent :

- 20€ d'affiliation à la Fédération (assurances)
- 30€ pour le matériel, les goûters...

Cette somme est à verser sur le numéro de compte du Patro (BE49 001262850171) en mentionnant le nom et prénom du patronné avant le 12 octobre. C'est le paiement de la cotisation qui inscrit définitivement votre enfant, c'est pourquoi nous vous conseillons de faire cela au plus vite.



Le Patro a pour mission d'accueillir tous les enfants, sans discrimination quelle qu'elle soit. Aussi, le coût d'une année ne peut en aucun cas constituer un obstacle à la participation de votre enfant aux activités. Pour tous problèmes à ce sujet, veuillez prendre contact avec un responsable de votre choix, qui trouvera, avec vous, une solution en toute discrétion.

Contact :

- Aluco (Antoine Henry) : 0479/97.69.34
 - Mail : pndi@patro.be
-